



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

EN DATE DU 16 OCTOBRE 2010 - Clermont

Monsieur le Président, après les formalités d'usage d'accueil des participants, nomme les personnalités présentes afin que chacun puisse les interpeller lors de la séance des questions-débat. La parole est également donnée à M. Lionel Ollivier, maire de la commune d'organisation de cette assemblée.

Ces discours d'ouverture prononcés, la parole est à Monsieur Douet, secrétaire général de l'association pour la présentation du rapport d'activité.

Monsieur Douet, Secrétaire Général de l'UMO revient sur le rôle de partenaire direct et essentiel de l'UMO auprès des collectivités locales de l'Oise. Il rappelle l'objet de l'association qui est de faciliter l'exercice des missions des élus locaux, leur permettant de mieux répondre aux exigences croissantes requises par l'exercice de leur mandat local.

Il s'attarde donc sur les quatre missions essentielles de l'association.

L'une des missions de l'association est de fournir conseil et expertise juridiques sur l'ensemble des problématiques de gestion locale, par une assistance permanente. Ainsi, 617 consultations juridiques ont été traitées en 2010 ayant pour principaux thèmes, comme l'année dernière, la fonction publique, l'urbanisme, les marchés publics, le fonctionnement du conseil municipal, la police administrative ou encore l'école.

L'autre grande mission de l'association est de dispenser de la formation aux élus locaux, selon un programme annuel progressif, proposant des thèmes en prise directe avec l'actualité et les enjeux de l'administration locale.

Attachés à ce que cette activité profite à tous, il indique qu'il n'y a aucun frais pédagogique et que les formations sont librement accessibles sur la base de la cotisation annuelle que verse la collectivité. Seule une participation pour frais de restauration est demandée, payable par la collectivité, grâce aux crédits de formation ouverts au budget.

Il revient également sur la qualité et l'adaptation de nos actions de formation qui se traduit notamment par l'évaluation systématique de chacune des actions réalisées, à l'aide d'un questionnaire écrit, portant tout à la fois sur les conditions pédagogiques et matérielles de nos formations.

Tout ces efforts sont reconnus par les pouvoirs publics, puisque depuis plus de 10 ans, est délivré à l'association l'agrément nécessaire pour dispenser de la formation aux élus. Il précise à ce titre, que la demande de renouvellement de cet agrément interviendra en fin d'année.

Sur le plan purement quantitatif, de septembre 2009 à juillet 2010, notre association a accueilli en formation près de 568 stagiaires, à raison de 9 à 11 sessions dispensées par semestre avec un coût moyen par formation de 1 111€.

- Les thèmes abordés cette année étaient notamment la préparation du budget communal, la relation commune/école, la police des opérations funéraires, les marchés publics, le management des agents communaux, le Plan Local d'Urbanisme, s'affirmer en toutes situations ou encore internet et messagerie.

La mission de l'UMO est également de traiter, analyser et diffuser l'information, principalement par la voie de sa revue papier bimestrielle « La Lettre de l'UMO » diffusée à 5826 exemplaires, de sa lettre électronique mensuelle « les Brèves de l'UMO » et de son site internet.

La mission d'information de l'association l'amène également à organiser pendant la période hivernale, 9 réunions intercantionales qui ont eu pour thème cette année « Le grenelle de l'Environnement (animé par les services de la Direction Départementale des Territoires). Ces réunions ont rassemblé au total 213 participants.

L'actualité nous a aussi conduit à organiser 4 réunions d'information sur la taxe professionnelle en collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques. 208 personnes ont ainsi pu échanger sur ce thème.

Enfin, l'UMO a une mission historique qui consiste à représenter et défendre ses adhérents, chaque fois que leurs intérêts sont menacés, en interpellant les pouvoirs publics, opérant une médiation dans certains litiges, désignant ses représentants afin de siéger dans différentes instances de réflexion et de décision.

Ainsi, l'année écoulée a mobilisé notre association sur des dossiers importants. La réforme de la taxe professionnelle et la réforme territoriale a conduit notre association à élaborer une motion adressée au gouvernement, à l'association des Maires de France et enfin au Préfet, afin d'exprimer les attentes des Maires à ce sujet.

Cette année a été également l'occasion de rencontrer les entreprises de réseaux (ERDF, GRDF, Orange, SE60, EDF, RTE...) afin de faire le point sur les problèmes rencontrés par les maires dans ce domaine.

Notre travail continue avec l'Enseigne La Poste. Sur la base d'un sondage réalisé auprès de vos communes, ce travail a permis de faire ressortir les problématiques et

dysfonctionnements ponctuels ou répétitifs, nécessitant une action en directe de la part des services de l'enseigne.

L'UMO est active également au sein de la commission de présence postale territoriale (CDPPT) ou des représentants sont chargés de défendre vos intérêts.

Et bien évidemment, notre association est également intervenue plusieurs fois sur des problématiques concernant l'école et notamment la répartition des frais de scolarité et le fonctionnement des regroupements scolaires.

Par ailleurs, l'association représente les maires du département dans de nombreuses institutions. A titre d'exemple, cette année, des désignations ont été opérées au sein du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques, de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, du Comité de suivi de la ressource en eau du Conseil Départemental de l'Education Nationale ou encore de l'Agence Régionale de Santé

Il conclut en remerciant les adhérents et l'équipe de l'association.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Douet pour son exposé, et cède ensuite la parole à Monsieur Ternacle, Trésorier de l'UMO pour la présentation du rapport financier.

Monsieur Ternacle, Trésorier de l'UMO présente le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2009.

Les comptes définitifs de l'exercice 2009, arrêtés par le Conseil d'Administration, se présente de la façon suivante :

Le compte de résultat fait ressortir un résultat excédentaire de 53 990 Euros contre 23 284 Euros pour l'exercice précédent qui se répartit d'après le tableau ci-dessous :

- Les produits d'exploitation d'un total de 458 189 euros sont composés :
 - Des subventions d'exploitation pour..... 134 056 Euros
 - Des ventes et prestations pour..... 323 669 Euros
 - Des reprises et transferts de charges..... 464 Euros

- Les dépenses d'exploitation d'un total de 429 937 Euros sont composées principalement :
 - Des autres achats et charges externes pour 351 556 Euros
 - Des rémunérations du personnel pour..... 53 644 Euros
 - Des charges sociales pour..... 22 691 Euros
 - Des impôts et taxes pour 279 Euros
 - Des dotations aux amortissements et autre charges pour 1 767 Euros

Des produits financiers sont constatés pour 27 418 Euros des charges financières pour 2 778 Euros des produits exceptionnels pour 1 709 Euros et des charges exceptionnelles pour 120 Euros ; l'impôt sur les bénéfices pour 258 Euros.

En définitive, le résultat de l'exercice est un excédent de 53 990 Euros.

Il indique que ces comptes sont présentés à l'assemblée générale pour approbation.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Ternacle pour cette présentation détaillée et complète des comptes de l'association et donne ensuite la parole à Monsieur Letarnec, commissaires aux comptes.

Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes : «En exécution de la mission que vous m'avez confiée, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 de l'Union des Maires de l'Oise. Je vous rappellerais préalablement que ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration et qu'il m'appartient d'apporter une opinion sur lesdits comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France, lesquelles requiert la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Je vous rappelle aussi qu'un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données de vos comptes annuels et qu'il consiste aussi à apprécier les principes comptables suivis, ainsi que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

A l'issue de mes contrôles, je certifie que les comptes annuels de votre association sont réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la clôture dudit exercice.

La deuxième partie de mon rapport concerne la justification des appréciations relevant de l'article 823-9 du Code de commerce. Les appréciations auxquelles nous avons procédé, porte notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble. Cette partie n'appelle pas de commentaire particulier.

Enfin la troisième partie de ce rapport concerne les vérifications et informations spécifiques. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

J'ai aussi un rapport dit « spécial » sur les conventions réglementées, en vertu de l'article 612-5 du Code de commerce. En pratique, il y a toujours, comme pour l'année précédente, une seule convention réglementée, à savoir la location des murs auprès de la société HLM du département de l'Oise, ainsi que de parkings, le tout situé rue Jean-Baptiste Boyer.»

Monsieur Vasselle soumet les rapports du trésorier et du commissaire aux comptes aux remarques éventuelles. Aucun commentaire n'étant formulé, ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité. La parole est à Monsieur Ternacle pour présenter le barème des cotisations pour 2011.

Monsieur Ternacle : «Le conseil d'administration a proposé, à l'issue de l'examen des comptes 2009, qu'il n'y ait pas d'augmentation des cotisations pour l'année 2011. »

Monsieur Vasselle soumet ce projet de barème de cotisations aux voix de l'assemblée générale. Aucune opposition ou abstention n'étant formulée, le barème est adopté à l'unanimité.

Le président passe au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. En l'absence de remarque éventuelle, le commissaire aux comptes est renouvelé dans ses fonctions.

Avant la suspension de la séance plénière, le président fait part à l'assemblée de toutes les informations relatives à l'organisation du Congrès des Maires de France. Il remercie également les partenaires financiers présents lors de cette assemblée avant d'inviter les participants à rejoindre les divers ateliers.

11H. Réunion, de nouveau, en assemblée plénière

Monsieur Vasselle proclame les résultats concernant le renouvellement d'une partie des membres du conseil d'administration. Ainsi, sont élus :

Arrondissement de Beauvais :

Gratien Carrère	249 voix
Marie Dubut	246 voix
Laurent Lefevre	248 voix
Claude Sauvaget	248 voix

Arrondissement de Clermont :

Isabelle Barthe	247 voix
Michel Goes	247 voix
Boris Gogny-Goubert	249 voix

Arrondissement de Compiègne :

Jean-Claude Cormont	251 voix
Charles Pouplin	246 voix
Luc Redregoo	250 voix

Arrondissement de Senlis :

Philippe Coffin	246 voix
Jean-Pierre Desmoulins	250 voix

E.P.C.I.

Arnaud Foubert	251 voix
----------------	----------

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole aux rapporteurs des deux ateliers afin de faire le point sur les différents échanges. Il donne d'abord la parole à Monsieur Ternacle, rapporteur de l'atelier consacré à la réforme fiscale et financière.

Monsieur Ternacle indique que l'ensemble des participants ainsi que le Président de cet atelier seront d'accord pour dire qu'il est quasiment impossible de faire un rapport sur la séance de travail de l'atelier fiscalité sans prendre des heures tant le débat était technique.

« De manière générale, les maires approchent techniquement mieux les données de cette problématique mais avec beaucoup d'interrogations dès que l'on rentre dans les détails des mécanismes. Il est noté que les communes ne doivent pas avoir de ressources inférieures à 2010 pour 2011 mais quand on regarde tout ça, on voit que cela peut changer.

Les communes et intercommunalités conservent des pouvoirs de taux plus important que les autres collectivités mais on s'aperçoit que ce pouvoir de taux repose essentiellement sur les ménages. On ne peut pas parler d'une inquiétude dans l'ambiance générale relevée dans cet atelier mais d'une forte incertitude sur les ressources du futur.

Je me bornerai pour ne pas alourdir mon intervention au problème épineux du transfert de la taxe d'habitation du département aux EPCI et aux communes qui n'avaient pas la TPU sachant que le taux de la taxe d'habitation du département est transféré et que cela pose le problème de la politique générale d'abattement. Les EPCI qui ont pris une politique d'abattement auront jusqu'au 15 novembre pour réviser cette politique.

Ce pose une question fondamentale pour les communes et nos partenaires de la direction départementale des finances publiques de l'amendement qui vient de sortir et qui remet en cause le fait que chaque communauté ou communes devaient effectivement déterminer avant le 1^{er} novembre sa politique d'abattement. La question posée est le choix ou l'absence de choix des abattements qui s'appliqueront et auront une incidence importante sur l'évolution de l'impôt du contribuable.

La Direction départementale des finances publiques est intervenue, et on l'a remercié beaucoup, auprès des collectivités concernées. Ceci étant, et compte tenu de ces nouveaux éléments et de cet nouvel amendement, la question qui se pose est quel accompagnement peut-elle proposer aux collectivités qui les contacteront dès lundi puisque l'amendement en question vient de sortir et la connaissance en sera faite à partir de lundi matin.

Sachez que de son côté, l'Association des Maires de France a élaboré deux tableurs ainsi qu'une notice explicative qui doit permettre aux élus des communautés percevant l'ex TPU d'évaluer les conséquences des différents scénarii envisageables en matière de politique d'abattement de la taxe d'habitation.

Il se pose un problème d'accompagnement qui pourra être fait auprès de nos collectivités afin de pouvoir évaluer les nouveaux éléments qui découleront de l'amendement qui a été évoqué ».

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Ternacle pour son compte-rendu et donne ensuite la parole à Monsieur Ollivier, rapporteur de l'atelier consacré à la réforme territoriale.

Monsieur Ollivier tient à dire qu'il y a eu débat mais dans la sérénité et avec l'expression des différentes sensibilités. Il tient à remercier la présentation faite par Maître Gardère du Cabinet Philippe Petit et l'intervention du Sénateur Jean-Patrick Courtois.

Il indique qu'il y a une procédure complexe qui sera mise en place avec un renforcement conséquent du pouvoir de la commission départementale de coopération intercommunale et en contrepartie, un renforcement du pouvoir de l'Etat.

« De ce qui nous a été précisé suite aux nombreuses questions des maires, notamment au niveau de la clause générale de compétences et des incidences sur les budgets, on a été rassuré par le sénateur Courtois sur le fait que les financements pourront continuer et que la principale mesure visible sera la création du conseiller territorial même si pour l'Oise, on devrait arriver à 37 conseillers territoriaux.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'il faut travailler en bonne intelligence avec le Préfet et l'Etat. Lorsqu'il y aura à élaborer ce schéma départemental de coopération intercommunale, il faudra qu'il y ait du dialogue et de la concertation.

Je ne doute pas que Monsieur le Préfet veillera à ce dialogue et à cette consultation des élus puisqu'il est important que nous soyons consultés et, trop souvent, le sénateur Vasselle l'a dit, on a des lois qui nous sont un peu imposées d'en haut, des fermetures de services publics et nous, les élus locaux, nous sommes parfois confrontés à des conséquences difficiles à gérer.

Nous retenons, par rapport à cette loi, l'intérêt de la démocratisation, le rapprochement du citoyen avec les structures intercommunales puisque dorénavant, les futurs conseillers communautaires seront fléchés sur les listes des élections municipales.

Il faudra veiller à une meilleure cohérence territoriale et il faudra aussi achever la carte intercommunale car il y a encore quelques communes qui ne font pas partie d'une structure intercommunale.

Dernier point sur lequel il faudra peut-être être attentif, c'est sur la réforme de la carte des syndicats. Il y a beaucoup de syndicats. Actuellement ces syndicats sont gérés par les élus, bien souvent de manière bénévole. Il ne faudrait pas que la fusion de ces syndicats entraîne une gestion par des techniciens territoriaux. »

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Ollivier pour ce compte-rendu et ouvre donc la traditionnelle série de questions/réponses et remercie les personnalités présentes de bien vouloir prendre part à cet exercice.

Monsieur Vasselle commence par la première question soulevée par Monsieur Ternacle à propos de la réforme de la fiscalité locale et notamment les conséquences qui vont résulter du transfert du produit fiscal de la taxe d'habitation des départements vers les communes ce qui peut entraîner une hausse de la fiscalité non négligeable pour certains contribuables l'année prochaine. Cette situation peut se présenter si nous ne prenons pas garde et si l'amendement évoqué n'était pas adopté.

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Philippe Marini en sa qualité de rapporteur général de la commission des finances et qui pourra nous apporter un éclairage sur cet amendement qui pourra être complété par Monsieur le Préfet ou Monsieur Larcher. Il est absolument indispensable et nécessaire que des corrections soient apportées notamment pour les communes rurales.

Monsieur Marini indique qu'il s'agit de l'une des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle.

« Il convient de rappeler que cet exercice s'est avéré extrêmement difficile et qu'il s'est traduit par deux réécritures complètes du texte : l'une à l'Assemblée Nationale et l'autre au Sénat. C'était du jamais vu sous la Ve République. Ce qui montre bien à la fois la complexité de l'exercice et en même temps le rôle du parlement parce que nous avons pu réellement infléchir cette réforme, la simplifier et nous assurer d'un certain nombre de garanties.

Maintenant, cette réforme, nous pouvons estimer qu'elle est utile dans la phase de sortie de crise parce qu'elle atténue les charges des entreprises et donc améliore leur compétitivité mais il ne faut pas non plus oublier que c'est une réforme qui chaque année coûte 5 milliard d'euros de déficit budgétaire qu'il faut pouvoir compenser par ailleurs.

Parmi les choses qui, je le reconnais, dans cette très grande complexité, on n'avait pas complètement identifié l'année dernière, il y a les conditions du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation. Je tiens à rappeler que dans l'examen par le Sénat nous avons eu, je le reconnais, et je crois qu'il faut l'assumer, une priorité qui était de sauvegarder les ressources et l'autonomie fiscale du bloc communal c'est-à-dire commune et intercommunalité. Dans ce cas, la fraction de taxe d'habitation qui bénéficiait aux finances départementales est transférée au bloc communal. En règle générale, aux intercommunalités.

Nous avons la chance d'avoir une direction départementale des finances publiques très opérationnelle, très technique et à qui, Monsieur le Préfet, il faut rendre hommage car toutes les simulations, nous les avons vues, dans les différentes intercommunalités. A chaque fois que nous avons sollicités les techniciens, ils étaient là.

On a vu que par rapport à la valeur locative moyenne du département, des choses très différentes pouvaient se passer. Par exemple, la situation est tout à fait différente selon que la valeur locative moyenne de celui qui reçoit la fraction de la taxe d'habitation est supérieure ; dans ce cas, on a une marge de manœuvre et nous l'avons constaté en ce qui concerne l'agglomération de la région de Compiègne ; très différente lorsque l'on a une valeur inférieure, je l'ai observé notamment dans le canton de Grandvilliers. Il se trouve aussi des territoires où la valeur locative moyenne est similaire ou très proche de celle du département. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il est nécessaire d'assurer le principe de neutralité. Neutralité pour le budget des collectivités qui reçoivent et neutralité pour les contribuables.

La question est techniquement complexe et elle a commencé à être traitée par le gouvernement avec, je l'espère, une coopération plus étroite que l'an dernier entre le Ministère des Finances et le Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur est quand même celui qui connaît le mieux l'articulation des compétences des collectivités territoriales.

En ce qui concerne cet aspect de la réforme, des solutions techniques seront trouvées pour garantir la neutralité. Neutralité pour 2011 mais aussi, et se sera peut-être plus complexe, pour la suite. C'est le principe auquel nous serons particulièrement attentifs et cela fait partie des aspects d'application de cette réforme complexe de la taxe d'application.

En conclusion, nous avons deux nouveaux impôts : la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui, à terme, et en particulier compte tenu de la dynamique des bases valeur ajoutée peuvent, pour nos collectivités communales et intercommunales, permettre un ajustement des ressources aux besoins. Je crois que de ce point de vue, après la garantie de ressources dans l'immédiat, peut être une réforme qui tient compte de la réalité du tissu local.

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Denis Courboin, Maire de Fresnoy-en-Thelle qui souhaite poser une question en matière d'urbanisme.

Monsieur Courboin, Maire de Fresnoy-en-Thelle : « La commune de Fresnoy-en-Thelle a réalisé, il y a une vingtaine d'années, un POS avec une collaboration extrêmement étroite et constructive avec les services de l'Etat. Nous avons décidé de faire un PLU il y a deux ans. Le contexte a complètement changé. Nous avons eu de la part des services de l'Etat, des injonctions de façon outrancières pour modifier notre PLU, modification à laquelle nous n'adhérons pas du tout. J'avoue que je suis profondément déçu. Je voudrais que cet accro, ce déraillement qui s'est produit l'année dernière, par trois interventions des services de l'Etat dans notre commission d'élaboration du PLU, ne se reproduise plus pour que la démocratie continue de vivre dans le pays. Merci de votre attention. ».

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet : « Merci de votre question. Le problème de votre commune est qu'il y a des divergences entre votre PLU et le SCOT de la communauté de communes dans laquelle il s'inscrit. C'est cette contradiction qu'il nous appartient de lever ensemble et j'y suis disposé. J'ai demandé à la Direction Départementale des Territoires d'organiser avec les uns et les autres, la réunion qui permettra de sortir de cette contradiction qui n'est à mon sens qu'apparente. S'il le faut, on règlera la question dans mon bureau ».

Monsieur Vasselle estime qu'il faut laisser un pouvoir d'appréciation. C'est quand même le maire qui en dernier ressort pilote l'urbanisation de sa commune et il serait particulièrement malheureux que par des biais indirects, on le contraigne à rendre urbanisable une surface de son territoire dont il ne souhaite pas qu'elle le soit. C'est quand même lui, jusqu'à preuve du contraire, qui doit être maître du jeu en matière d'urbanisme.

Monsieur Vasselle donne la parole de Monsieur Sainte-Beuve, Maire de Rouvillers concernant les certificats d'urbanisme. Une réponse sera formulée par écrit aux interrogations qui sont les siennes.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Philippe l'Helgoualc'h, Maire de Rully concernant le photovoltaïque, les panneaux solaires et surtout les relations difficiles que nous entretenons avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Philippe l'Helgoualc'h, Maire de Rully : « Nous avons un certain nombre d'administrés qui ont bien lu les évolutions et les règlements liés au Grenelle de l'Environnement. Le photovoltaïque fait partie des développements importants que nos communes peuvent être amenées à accompagner. Lorsque nos administrés nous demandent d'intervenir, nous n'intervenons pas forcément toujours avec toute la compétence requise parce que dans une petite commune, les services d'urbanisme ne sont pas forcément ni compétent, ni exactement à l'heure pour faire des réponses comme il se doit auprès de l'administration. Le photovoltaïque s'installe pas mal sur certaines de nos maisons, sur certains de nos bâtiments communaux. Nous sommes dans une commune avec un monument historique. Chaque fois que nous avons une non-conformité avec notre règlement d'urbanisme, nous avons systématiquement des refus de l'administration soit via la DDT, soit via l'ABF qui envoie des refus à la DDT et à la commune. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des administrés qui ne comprennent pas que d'un côté, on puisse leur suggérer et même les inciter fiscalement à mettre du photovoltaïque et d'un autre côté, une

administration et des règlements qui ne sont plus en phase avec l'évolution qui nous est demandé d'avoir. Nous arrivons à des refus non compris par l'administré et le maire se trouve au milieu, à devoir essayer de gérer un conflit. Nous avons même été récemment, attaqué par cet administré en tant que commune. Il faut absolument que les différents ministères puissent se parler pour qu'entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Culture qui gère les services des ABF, nous puissions avoir des décisions qui ne prennent pas la commune en otage ».

Monsieur Vasselle indique qu'il s'agit d'une question récurrente au niveau de l'Union des Maires de l'Oise. Il donne la parole à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet : « En droit, dans les espaces protégés, l'ABF émet un avis. Il y a deux types d'avis. Soit on est dans un secteur de co-visibilité avec un monument historique et auquel cas, l'avis de l'ABF est dit conforme. C'est-à-dire que ni vous Monsieur le Maire ni moi ni pouvons rien et ne pouvons le changer. En revanche, si on n'est pas dans la co-visibilité d'un monument historique mais dans un espace protégé que je qualifierai de simple, l'avis de l'ABF est simple et vous pouvez passer outre dans certains cas. La réponse plus intelligente que je voudrais vous faire et que si vous rencontrez avec l'ABF, une difficulté pour tel ou tel dossier, je vous suggère d'aller voir le sous-préfet. On ne peut pas reprocher aux services techniques de l'Etat de faire des réponses techniques. C'est le rôle du corps préfectoral, le cas échéant, de faire preuve d'intelligence au regard de la situation et éventuellement d'adapter, au contexte local, aux préoccupations des élus, la question ou la réponse à la question posée. Il y a un partage des rôles entre les administrations que je qualifierai de techniques et l'administration polyvalente que constitue la Préfecture et le corps préfectoral. Je suis prêt moi-aussi, et je l'ai dit à l'ABF, de faire venir dans mon bureau le Maire et l'ABF et généralement on trouve une solution. Voilà la solution pragmatique que je vous propose Monsieur le Maire ».

Monsieur Philippe L'Helgoualc'h, Maire de Rully : « je vous remercie de votre réponse et je voulais simplement préciser qu'il est souvent difficile de faire une rencontre avec l'ABF. Hors si nous arrivions à nous rencontrer, on arriverait probablement avec l'administré à trouver des solutions intelligentes. C'est probablement un manque de temps de part et d'autre qui crée ces malentendus. »

Monsieur le Préfet : « Il va s'en dire que si vous souhaitez une réunion sur le terrain avec le sous-préfet et l'ABF, je demande à l'ABF qui est devant moi au premier rang d'y être, et il y sera ».

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Lucien Bouchez, Maire d'Haudivillers, Vice-Président de l'Union des Maires pour ce qui concerne l'arrondissement de Beauvais. Cette question concerne la défense incendie.

Monsieur Lucien Bouchez, Maire d'Haudivillers : « En tant qu'administrateur de l'Union des Maires, nous avons été saisi en 2009, d'un projet de décret concernant la défense incendie. Qu'en est-il aujourd'hui de l'évolution de ce projet de décret ? ».

Monsieur le Préfet : « Je ne pourrai pas porter une réponse précise à votre question puisque je ne signe pas les décrets par définition. Votre question appelle une réponse en deux temps. Le premier temps est que ce décret dépend d'une disposition législative, laquelle a été adoptée par l'Assemblée Nationale et doit l'être prochainement par le Sénat.

Le décret d'application ne pourra pas définitivement intervenir qu'après. Il ressort des informations que j'ai reçues du ministère de l'Intérieur qu'il devrait être signé avant la fin de l'année 2010 ou au plus tard au début de l'année 2011 ».

Monsieur Vasselle donne maintenant la parole à Monsieur Coullare, Maire de Monceaux pour une question sur la taxe foncière du bâti pour les collectivités propriétaires de stations d'épuration.

Monsieur Coullare, Maire de Monceaux : « Nous avons construit en 2006-2008, une station d'épuration qui a d'ailleurs la particularité pour la Picardie d'avoir une serre de séchage des boues de 1000m². J'ai reçu un questionnaire des services fiscaux qui me disait qu'ils étaient en train de faire l'évaluation de cette construction en me disant qu'ils étaient de préparer une taxe sur le foncier bâti des stations d'épuration. Jusqu'à maintenant dans l'Oise, toutes les stations d'épuration étaient exonérées de taxes sur le foncier bâti. Je voudrais savoir si la personne qui m'a interpellé était bien au courant ou s'il y avait une nouveauté dans ce domaine ? Evidemment, s'il y a une taxe, elle sera obligatoirement répercutée sur les consommateurs ».

Monsieur le Préfet : « La question que vous posez Monsieur le Maire est de savoir si une station d'épuration doit être soumise à la taxe foncière sur le bâti. Théoriquement, sont soumis à cette taxe, les équipements qui produisent des revenus. La question est de savoir si une station d'épuration produit ou ne produit pas de revenus. C'est une question que nous avons posée à Paris et qui nous a indiqué que la question n'était pas tranchée, que le débat est en cours et que la doctrine n'était pas définitivement établie. Si on vous a présenté cela comme une certitude, ce n'est pas vrai. La question n'est pas tranchée. C'est une vraie question de principe qui se pose ».

Monsieur Philippe Marini : « C'est un sujet auquel il faut être attentif. Je me demande s'il n'y a pas une distinction à faire selon le régime d'exploitation : concession ou affermage ou régie directe. C'est un sujet qui peut tout à fait être approfondi et avec Alain, nous interrogerons à la fois la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction de la Législation Fiscale pour savoir s'il y a anguille sous roche ».

Monsieur Alain Vasselle donne la parole à Monsieur Bernard Fricker, Maire de Cinqueux qui souhaite attirer l'attention sur une circulaire de pôle emploi d'octobre dernier. Il indique que c'est un sujet sensible et que nous avons beaucoup de sollicitations de maires à ce sujet au niveau de l'Union des Maires.

Monsieur Bernard Fricker, Maire de Cinqueux : « Je m'adresse à Monsieur le Préfet parce que nous avons un CUI c'est-à-dire l'ancien CAE qui a été contracté il y a cinq mois environ et lors du renouvellement de ce contrat, puisque nous avons décidé de profiter de l'occasion de pousser ce contrat à deux ans, nous avons appris lundi dernier que le CUI était « cuit ». Nous voici avec quelqu'un sur les bras et je souhaiterais savoir si ces mesures destinés à la relance et à éviter le chômage vont perdurer »

Monsieur le Préfet : « Il est certain, la doctrine a évolué. Les contrats aidés ne sont plus comme l'année dernière renouvelés quasi automatiquement. Ils ne sont désormais renouvelés qu'à la condition qu'il y ait un projet d'accompagnement et la mise en place d'un véritable parcours de retour à l'emploi. J'ai regardé le cas de votre commune. Ce n'était pas précisément le cas. Pour autant, il y a des solutions alternatives et je pense notamment au

contrat de professionnalisation. A défaut de renouvellement d'un contrat CUI, vous pouvez, le cas échéant, orienter votre employé vers ce contrat de professionnalisation. Ce que je suggère, c'est que vous preniez l'attache de la direction du travail qui s'appelle désormais unité territoriale de la DIRECCTE. Monsieur Lacaze est là au deuxième rang. Je suggère que vous alliez le voir et que vous étudiez avec lui, les solutions alternatives parce qu'il y a effectivement des restrictions sur les renouvellements des contrats aidés mais il y a des solutions de substitution. En tout état de cause, nous vous aiderons pour ne pas, pour reprendre votre expression, « garder sur les bras » cette personne qui a droit à un emploi ».

Monsieur Vasselle : « Monsieur le Préfet, voilà une réponse élégante à une question difficile mais je crois savoir que derrière cela il y a aussi des problèmes d'enveloppe budgétaire et qu'on a consommé la totalité des crédits affectés au financement de ces contrats. J'avais l'intention de sensibiliser Monsieur Wauquiez sur cette situation et à nous de voir, au parlement, dans le cadre de la loi de finances, dans le cadre de la politique de l'emploi et d'aide à l'insertion dans l'activité économique, comment nous pourrions peut-être aider les collectivités qui s'investissent dans ce domaine. Il existe des solutions de substitution qui ne doivent pas être négligées et qui vont vous permettre de faire la liaison entre les insuffisances actuelles et ce qui viendra prochainement ».

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Madame Jacqueline Vanbersel, Maire de Sainte-Geneviève.

Madame Jacqueline Vanbersel, Maire de Sainte-Geneviève : « Peu de femmes se sont exprimées pendant les ateliers donc je pense que je dois défendre un petit peu la place de la femme, non pas que je fasse du féminisme primaire, mais il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est le manque de parité dans les futurs conseillers territoriaux. Ce n'est pas normal, c'est une régression. J'aimerais que vous trouviez un système pour que les femmes apparaissent dans les conseillers territoriaux. Je ne parle pas pour moi mais pour les jeunes femmes qui sont derrière moi. »

Monsieur Alain Vasselle : « Je vais vous apporter un élément de réponse. Pour ce qui concerne les conseillers territoriaux, ça sera ni plus ni moins que la reproduction de ce qui existe aujourd'hui, de ce qui est en vigueur. C'est-à-dire que les conseillers généraux lorsqu'ils sont hommes doivent avoir une femme comme suppléante et inversement. C'est vrai que la réforme n'apporte pas un plus par rapport à l'existant. Pour que ça apporte un plus, il faudrait aller vers des élections à la proportionnelle avec le « *chabada* » ».

Monsieur André Vantomme, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général de l'Oise : « Je crois que votre question est particulièrement juste. Je pense aussi que si on veut éviter la situation que vous signalez, il faudra ne pas hésiter à revenir sur la création du conseiller territorial. Je sais qu'il y a une partie des gens dans cette salle qui sont favorables à cette solution. »

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Manoussi, Maire d'Apremont.

Monsieur Manoussi, Maire d'Apremont : « Je souhaite juste ajouter une précision à l'attention de mes collègues et je vais parler sous le contrôle de Monsieur le Président du Conseil Général et de Monsieur Vantomme, en matière de sécurité incendie, le financement croisé n'est possible que s'il s'agit d'une réserve mais pas dans le cas d'un renforcement d'un réseau existant. »

Monsieur le Président du Conseil Général confirme que cette précision est exacte.

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Guy Provost, Maire de Marolles.

Monsieur Guy Provost, Maire de Marolles : « A propos du financement de la construction d'une réserve incendie sur un hameau très distant, il y a quelques semaines, j'ai reçu un refus net et catégorique signé par le Président du Conseil Général. »

Monsieur Vasselle demande au Président du Conseil Général d'examiner ce dossier afin d'apporter une réponse attentive.

Monsieur Philippe Moquet, Maire de Baron : « Nous sommes confrontés aujourd'hui avec un problème avec l'OPAC. Nous avons 8 logements qui ont été construits il y a une vingtaine d'années. Ces logements ont été construits avec l'aide financière de la commune qui a apporté le terrain et la voirie. Aujourd'hui l'OPAC met en vente ces appartements. Je crois que Monsieur Marini, Sénateur-Maire de Compiègne a également ce problème. Nous avons trouvé un accord avec le représentant de l'OPAC comme quoi sur les 8 logements existants, seulement 4 seraient mis en vente à la seule condition que ces logements appartiennent déjà à des locataires soit de Baron ou soit du département. Or, on s'est aperçu il y a un mois qu'un logement a été vendu et que ce logement est acheté par une personne qui fait un achat pour spéculer avec un loyer qui ne sera plus modéré. Je pense qu'il serait bon de revoir avec l'OPAC les conditions dans lesquelles ils vendent ces appartements ».

Monsieur André Vantomme : « Je ne connais pas et je n'ai pas en mémoire immédiatement les éléments précis de ce dossier. Je voudrais dire une chose. Nous sommes invités fermement par l'Etat, par le Ministre, à pratiquer la vente HLM. La vente HLM se fait dans des conditions qui nécessitent l'accord des élus et qui nécessitent aussi le respect d'un certain nombre de conditions. Je peux vous garantir que, sauf cas particuliers qui seraient l'exception à cette règle que j'entends voir appliquer, les ventes HLM ne sont consenties que pour des gens qui ont qualité à acheter ces logements et nous sommes totalement opposés à ce que l'on vende des logements HLM à des gens qui ne souhaiteraient pas en faire leur habitation principale, qui ne seraient pas locataire de l'OPAC ou d'un autre organisme HLM ou qui rempliraient des conditions de revenus qui seraient supérieures à celles qui sont autorisées. Je reverrai avec vous, Monsieur le Maire, le détail de cette opération, et je m'engage à vous donner toutes les explications ».

Monsieur Philippe Marini : « Je regrette, sans vouloir polémique, de dire que le propos de notre excellent collègue André Vantomme n'est pas exact. Je tiens à disposition une liste de cas de vente de logement HLM à des personnes qui ne sont ni locataires de l'OPAC, ni même locataires et qui me semble-t-il font des placements financiers. Ceci se traduit par quoi ? Dans un seul et même immeuble qui devient une copropriété, ce qui est sans doute une excellente évolution, il y a des gens qui vont payer le loyer HLM et des gens qui vont payer un loyer libre c'est-à-dire les locataires de ceux qui auront achetés auprès de l'OPAC. Un loyer libre qui peut être deux fois plus élevé. Je pense que c'est explosif du point de vue social et que ce n'est pas correct car c'est un détournement du droit. C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le secrétaire d'Etat au Logement pour solliciter qu'il y ait une adaptation de la loi pour éviter ces dérives. Je crois qu'il y a un certain nombre de maires,

notamment Margny-les-Compiègne, qui pourraient fournir des témoignages tout à fait équivalents ».

Monsieur Vantomme : « Je regrette que nous n'ayons pas, avec Philippe Marini, la même perception objective de ces problèmes. Je demande à examiner au cas par cas cette affaire ».

Monsieur Bernard Hellal, Maire de Margny-les-Compiègne : « Je ne vais pas en rajouter sur cette problématique de vente des logements HLM. En revanche, j'émettrai une toute petite variante. Quand c'est de l'individuel, on peut, peut-être l'accepter. Mais dans des collectifs, c'est ingérable. Je ne suis pas venue pour parler de cela mais de ce qui nous interpellent et nous inquiètent aujourd'hui. Il y a un certain nombre de réforme. On a parlé de la réforme de la taxe professionnelle. On parle aussi bien sûr de la réforme des collectivités territoriales. Et puis bien sûr derrière, s'inscrit la nouveauté : le conseiller territorial. Pour nous aujourd'hui, il y a un flou terrible au niveau des communes. Les communes ne travaillent plus de façon annuelle mais biennale. Nous avons commencé à investir. Nous avons un programme d'investissement très important et nous avons des actes d'intention du conseil général et de la Région sur un certain nombre de subventions. Nous avons commencé, nous les communes, à avancer de l'argent, de la trésorerie et à ce jour, on nous dit que ce ne sont que des lettres d'intention et que tout cela n'est pas encore une certitude, une confirmation des subventions. C'est inquiétant puisqu'on sent que, petit à petit, on aurait tendance à privilégier les agglomérations, les intercommunalités. Les communes elles-mêmes, est-ce qu'elles vont être un interlocuteur direct ou pas du conseil général ou est ce qu'elles vont passer par les intercommunalités peut être pour mieux clarifier ? En tout les cas, les subventions vont-elle transiter par les intercommunalités ou il y a encore la possibilité de dialoguer en direct avec le conseil général et la Région ? ».

Une fois les débats terminés, **Monsieur Vasselle** remercie les participants et les intervenants avant d'introduire les discours de clôture des diverses autorités locales.

Seul le prononcé fait foi

Monsieur Yves Rome, Président du Conseil Général : « Au fil des lois successives de décentralisation, de Gaston Defferre à Jean-Pierre Raffarin, nos collectivités se sont vues renforcées dans leur rôle d'acteurs majeurs du service public local.

Qui pourrait dire aujourd'hui que la situation de nos collègues ou de nos routes ne s'est pas considérablement améliorée ?

Nos collectivités, en prise directe avec le quotidien et les aspirations de nos concitoyens, ont forgé les contours de la « **France des territoires** » autour du couple Département-communes :

- **le Département, espace de péréquation et de solidarité territoriale,**
 - **et les communes, espaces du mieux vivre ensemble au quotidien**
- avec nos collègues régionaux pour la vision stratégique de l'aménagement du territoire.**

Avec vous, dans le cadre de cette association féconde, nous sommes, mesdames et messieurs les maires, les artisans de cette France des territoires pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

L'enchevêtrement des réformes qui s'empilent, s'entrechoquent, menace très certainement et durablement la solidité de ce couple séculaire : département-commune. Comment imaginer ce que deviendrait la France des territoires privée de tout ou partie de ses élus et de ses moyens, dans un monde où les crises se bousculent : crise économique, financière, politique, crise sociale.

Je ne peux me résoudre à voir nos élus locaux placés dans l'incapacité de répondre aux besoins des populations. C'est pourquoi, conscient du rôle essentiel que vous jouez dans l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, j'ai à cœur de faire valoir l'indispensable présence du Département aux côtés des communes et donc à vos côtés.

A l'heure où l'examen du projet de loi sur la réforme des collectivités a été reporté par la Commission Mixte Paritaire, je souscris bien évidemment aux déclarations de Jean Arthuis dans *Les Echos* de mardi dernier qui demande le « maintien d'un échelon départemental ». Il indique par ailleurs, face à l'annonce du gel des dotations de l'Etat aux collectivités pour les 3 années à venir, qu'il déposera une proposition de loi pour créer un budget annexe dans les comptes du Conseil général pour que l'Etat s'engage à couvrir chaque année le coût réel des trois allocations universelles (APA-PCH-RMI/RSA) .

Monsieur le Président du Sénat, vous qui présidez la Chambre Haute, celle des collectivités territoriales, je vous sais soucieux de faire entendre la voix des élus locaux et des territoires. Cette voix, vous avez pu l'entendre une nouvelle fois s'exprimer lors des ateliers organisés ce matin sur les thèmes de la « réforme territoriale » d'une part et de la « réforme fiscale et financière » d'autre part. Je sais que vous êtes attentif aux conséquences d'une réforme qui s'opposerait aux intérêts de nos territoires et entraverait l'action des élus locaux.

C'est pourquoi, je profite aujourd'hui de l'occasion qui m'est donnée, au regard du travail que vous avez déjà conduit au Sénat, pour vous demander une troisième lecture du texte sur la réforme des collectivités territoriales. Leurs capacités d'intervention pourraient être alors préservées et la pérennité de l'échelon départemental heureusement sauvegardée.

Car le Département est bien l'échelon où s'exercent la **péréquation** et l'expression des **solidarités**.

C'est bien le cas, ici, dans le département de l'Oise :

- **La péréquation et la solidarité entre les territoires sont assurées en premier lieu par l'accompagnement financier des projets communaux.** Cette année, à l'issue de notre DM1, le soutien du Conseil général atteint 50 M€. Depuis 2004, ce sont près de 300 M€ qui ont été injectés dans l'économie locale au titre de l'aide aux communes.

Ainsi, en termes de bâtiments, de routes, d'infrastructures, l'ensemble des investissements directs portés par le Département concourent au renforcement de l'attractivité du territoire et au soutien de l'économie.

Sur la seule année 2009, le Département a pulvérisé tous les records jamais atteints en injectant **229 M€ d'investissements directs dans l'économie locale**, soit une progression **de plus de 85%** par rapport à 2004 !

- **La modernisation de notre réseau routier départemental**, avec cette année plus de 65 M€ de crédits destinés à l'amélioration des routes et à la réalisation de nouvelles voies (lancement des déviations de Mouy, Neuilly-en-Thelle et de la liaison rapide Ribécourt-Noyon) participe de cette volonté. De même, l'accélération de la Trans'Oise, avec de nouveaux tronçons destinés aux circulations douces (La Neuville/Gicourt, Therdonne/Hermes et bientôt Moru/Verberie) produira rapidement des effets positifs en matière d'économie touristique.

- **Comment parler de solidarité territoriale sans évoquer l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO)**, outil essentiel pour aider les maires à maîtriser le foncier pour construire des logements qui nous font encore grandement défaut. Les chiffres sont éloquentes : 382 communes adhérentes, 350 hectares d'acquisitions, 29,5 M€ engagés depuis la création de l'EPFLO en 2007.

- **De même, pour faciliter la mobilité des Isariens, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)** a su, sous l'impulsion du Conseil Général, fédérer les Autorités Organisatrices du Transport de notre territoire pour élargir l'offre de transports collectifs.

- **Enfin, depuis 2004, le Conseil général a assuré la péréquation et la solidarité entre nos territoires en s'engageant dans la lutte contre la fracture numérique** et en développant un service universel du Haut Débit garantissant un accès ADSL minimal de 512 kbps. Force est de constater que sans l'intervention départementale, les territoires les moins denses, parce que jugés non rentables, n'auraient pu accéder à l'Internet haut débit. A ce jour, nous affichons un taux de couverture de 99,4% des lignes téléphoniques. S'ajoutant aux 17 millions d'euros déjà investis, 9 millions d'euros sont engagés par notre collectivité pour atteindre l'objectif des 100% grâce un programme dit « NRA zone d'ombre ». Cette technologie rendra éligibles au Haut Débit les lignes restantes et favorisera la montée en débit pouvant aller jusqu'à 20 Mégaoctets, avec un accès au triple-play (Internet, téléphone et télévision par l'ADSL).

Vous le savez bien, mesdames, messieurs les maires, l'échelon départemental démontre également son utilité à travers les services mis à votre disposition pour faciliter l'exercice de vos responsabilités.

- Comment ne pas citer les dotations de matériel informatique dont ont déjà bénéficié 253 communes, ou encore la dotation de 2000 euros pour l'équipement des contrats aidés promus par les mairies,

Pour illustrer mon propos, j'évoquerai également les nouveaux outils d'aménagement du territoire que nous avons mis à votre disposition :

- **L'ADTO** (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise) traite à ce jour 230 dossiers, représentant un volume de travaux de près de 250 millions d'euros. Avec à sa tête Jean-Louis COPPEAUX, que bon nombre d'entre vous connaissent bien, 15 salariés, ingénieurs, contrôleurs de travaux, accompagnent les collectivités qui le demandent dans le montage et le suivi de leurs projets. A ce jour, l'ADTO s'est incontestablement inscrite dans le paysage isarien. Il faudra, bien entendu, stabiliser son statut juridique.

- **La CAP'Oise**, première centrale d'achat départementale en France, a éveillé l'intérêt de bon nombre de collectivités parmi les plus prestigieuses. Elle dispose d'un catalogue qui s'étoffe de jours en jours, proposant aux communes, dans ce contexte tendu de nos finances locales, des offres allant de -50 à -70% de réduction pour les marchés de services, de fournitures et de travaux, tels que les produits d'hygiène et d'entretien, le mobilier de bureau, les panneaux de signalisation. Et, dès la fin du mois, vous pourrez commander directement auprès de la CAP'Oise votre sel de déneigement.

- **La SAO** (Société d'Aménagement de l'Oise) traite des projets d'aménagement relevant des grandes agglomérations, décisifs pour l'attractivité du territoire. Ces dossiers représentent aujourd'hui plus de 66 M€ pour nos entreprises.

Ces exemples illustrent clairement notre volonté de renforcer chaque jour notre présence aux côtés des communes, volonté réaffirmée lors de notre budget supplémentaire du 7 octobre, notamment à travers deux nouvelles mesures :

- La première porte sur la question de l'emploi, préoccupation majeure de nos concitoyens. Le Département s'engage dans un programme « Coup de pouce pour l'emploi » visant à financer 500 contrats aidés, particulièrement en direction des communes, dans deux secteurs spécifiques : les métiers liés à l'environnement et les métiers liés aux services à la personne.
- La seconde mesure consiste en la création d'un nouveau programme de 50 équipements sportifs de proximité subventionnés à hauteur de 75% par le Conseil Général, 25% restant à la charge des communes

Mesdames, Messieurs les maires, chers collègues
vous le voyez à travers ces exemples concrets, le Conseil Général de l'Oise s'affiche bien comme le premier partenaire des communes. Le soutien financier que le Département accorde chaque année à l'Union des Maires de l'Oise en est d'ailleurs un témoignage supplémentaire.

Mesdames, Messieurs les maires, chers collègues

j'exprime aujourd'hui devant vous la volonté de pouvoir toujours être à vos côtés dans la production de services au bénéfice de nos populations pour conforter le mieux vivre ensemble dans une République que nous voulons plus solidaire et plus fraternelle.

Monsieur le Président du Sénat,

Mes chers collègues,

Cette volonté s'accompagne bien entendu d'un souhait, d'une impérative exigence, celle de pouvoir conserver nos capacités financières, capacités financières déterminantes pour donner du contenu à notre volonté !»

Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie : « C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je participe à votre Assemblée générale de rentrée.

Je remercie le Président VASSELLE pour son ouverture d'esprit et l'intérêt qu'il porte à débattre de sujets toujours au cœur de l'actualité. C'est peu dire cette année qu'il est particulièrement bien choisi.

Le projet de loi portant réforme des collectivités territoriales a en effet occupé toute cette semaine les parlementaires de la commission chargée de concilier les propositions des députés, des sénateurs et du Gouvernement. Il devrait nourrir leurs travaux pendant encore quelques semaines puisque la prochaine réunion de cette commission mixte est prévue le 3 novembre.

Ce projet est fort logiquement discuté par bon nombre d'élus locaux, nous en apportons encore la preuve aujourd'hui à Clermont, mais plus largement par ceux de nos concitoyens qui, en fonction de leur engagement associatif ou professionnel, sont attentifs aux conséquences d'une nouvelle donne territoriale.

Ce qui est certain, c'est qu'au bout du compte ce sont les maires qui sont les plus concernés par cette réforme, puisqu'elle touche en définitive à leur capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je ne m'attarderai pas sur le mauvais procès fait aux élus qui défendraient leur statut. Outre que le populisme ne fait jamais avancer la démocratie, la réforme dont il est question, s'agissant des conseillers territoriaux, ne concerne qu'un petit nombre d'entre nous. Par contre, ses conséquences nous concernent tous.

Je voudrais à ce propos vous livrer ma réflexion en tant que président de Conseil régional.

Pour la Région, la réforme signifie à la fois une mise sous tutelle et la limitation voire l'interdiction de notre capacité d'agir, en particulier au bénéfice des collectivités dont vous êtes les représentants, et donc en définitive pour vos populations.

L'abandon de la clause générale de compétence conduit la loi à attribuer des compétences exclusives aux Régions. Ces compétences ne sont pas explicitées mais l'alinéa 7 de l'article 35 *bis* en esquisse une partie. Il s'agit « *de la formation professionnelle, des transports, de la construction, de l'équipement et de l'entretien des lycées* ». En dehors de ces compétences exclusives, qui au passage interdisent à d'autres collectivités d'intervenir dans ces domaines de compétences, la loi prévoit une liste de compétences partagées avec d'autres

collectivités, que nous devons, je pense, considérer comme restrictive : la culture, le sport et le tourisme. De plus cette exception est liée après 2015 à un schéma d'organisation et de mutualisation des services.

J'observe au passage que l'État n'est pas concerné par cette mutualisation de services, alors même qu'il continue à exercer des compétences qui, pour certaines, sont confiées exclusivement aux collectivités.

Autre exception de taille dans cette architecture, et là encore au bénéfice de l'État, lui seul pourra continuer à faire financer ses projets par les collectivités. Nous sommes dans une conception de la décentralisation qui s'inspire beaucoup de la tradition du centralisme démocratique.

Plus sérieusement, c'est une véritable rupture avec l'esprit de la décentralisation dont il est question, une négation du principe de la libre administration des collectivités pourtant reconnue dans les traités Européens.

En fait, derrière cette disposition se profile un nouveau modèle. On dit souvent qu'il vise à supprimer les départements. Je dois dire que les Régions seraient de fait dans la même situation. La création de métropoles aux pouvoirs étendus ne laisserait en vérité que peu de places aux services mutualisés des départements et des Régions.

En vérité ce schéma ressemble à s'y méprendre à celui des années 60 avec Paris et les métropoles d'équilibre. C'est aujourd'hui le Grand Paris et il y a davantage de métropoles. La question d'un développement solidaire des territoires reste posée.

Sans attendre ce big bang territorial, dès 2012, la capacité de la Région d'agir sur les territoires avec les autres collectivités se trouvera singulièrement limitée, mais au-delà avec tous les acteurs.

Tout au plus aurons-nous la possibilité d'intervenir sur les projets d'envergure régionale, néologisme dont la consistance reste à préciser, pour les communes de moins de 3500 habitants et les intercommunalités de moins de 50.000 habitants, et ce dans des conditions très limitatives.

Je ne cherche pas ici à polémiquer, je cherche à montrer que nous sommes confrontés à la fin d'un modèle sans pour autant avoir une vision clairement exprimée d'un autre. Dans la pratique, notre capacité d'inventer l'avenir serait remise en cause.

Nous ne pourrions plus par exemple accueillir l'École supérieure de Chimie à Compiègne, l'Institut Géologique à Beauvais, comme nous l'avons fait en mobilisant les moyens de nos collectivités, sans le concours de l'État.

Nous ne pourrions plus accompagner le Conseil général de l'Oise pour son grand programme routier.

De la même manière, sur l'aménagement et le développement de nos territoires, nous ne pourrions plus intervenir sur le logement, accompagner les Pays, qui sont les grands absents du projet, aider les agglomérations, comme nous le faisons actuellement.

La Région aujourd'hui est un acteur majeur de la vie associative, en particulier à travers les emplois solidaires. Il ne s'agit ni d'une compétence exclusive ni d'une compétence partagée. Difficile souvent d'y trouver une envergure régionale. Autant dire que nous ne pourrions plus intervenir.

La bonne nouvelle, Mesdames et Messieurs les Maires, c'est que vous gardez la clause de compétence générale, comme évidemment l'État. Il est assez peu probable que l'État, dans un revirement subit, finance tous ces projets qui ne pourront plus l'être par les Régions comme par les Départements.

Je n'insiste pas sur les situations auxquelles vous serez confrontées. Je n'ai pas compris en effet que la réforme s'accompagne de moyens substantiels nouveaux pour les communes, sauf à lever massivement l'impôt.

On peut déjà aujourd'hui mesurer des dégâts d'une réforme de la taxe professionnelle mal préparée et qui retire toute perspective de retour sur investissement aux élus. C'est à une formidable contraction de l'investissement public que nous allons assister, à un moment où notre pays est loin d'être sorti de la crise.

En installant incertitude et confusion, la réforme territoriale conduite à marche forcée ne peut qu'ajouter de la difficulté à de la difficulté, au moment où nous avons besoin de tous nous rassembler pour à la fois répondre aux difficultés de nos concitoyens et être au rendez-vous de l'avenir.

C'est particulièrement la mission de la Région que d'être cet inventeur d'avenir. C'était déjà en germe dans les Établissements Publics Régionaux, c'était l'esprit des lois Mauroy Defferre, c'est aujourd'hui ce qui est en cause, à contre-pied de tout ce qui se passe ailleurs en Europe, et en particulier dans cette Allemagne si souvent citée pour sa réussite, et où les Länders jouent un rôle majeur en matière de politique économique et industrielle.

La décentralisation est une longue marche portée par la Droite et par la Gauche, un des leviers de la modernisation de notre Pays. Nous ne pouvons pas la laisser remettre en cause dans la précipitation.

Pour conclure si vous me le permettez, je voudrais profiter de votre présence, Monsieur le Président du Sénat, Chambre – Haute et expression des collectivités, pour faire valoir la sagesse légendaire dont est créditée votre Assemblée, interrompre ce processus destructeur, et prendre le temps d'une véritable réforme territoriale, permettant à chaque niveau de collectivité de mieux contribuer à l'aménagement équilibré de notre territoire et au service de nos concitoyens.»

Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise : « Contrairement à l'habitude, je ne conclurai pas ce Congrès. C'est avec plaisir que je m'efface devant le Président du Sénat dont je salue la présence et à qui je laisserai ce soin et cet honneur.

Je tiens tout d'abord à vous saluer et à saluer l'engagement de l'ensemble des maires et leur dévouement au service des communes. Les maires sont des acteurs essentiels de la République, au cœur des territoires et au plus près de nos concitoyens. A travers

l'accomplissement de vos missions, par votre action de proximité et votre présence quotidienne sur le terrain, vous incarnez, tous les jours, l'intérêt général au service de la cité.

Je voulais vous dire que j'ai conscience de la difficulté de votre tâche, vous qui, comme le dit toujours Jacques Péliard, Président de l'Association des Maires de France, n'avez de cesse que de recoudre le tissu social quand parfois il se déchire. Je trouve que c'est une très belle définition du maire.

Je souhaiterais revenir sur deux thèmes auxquels vous avez consacré votre Congrès : la réforme de la fiscalité locale d'abord et puis un mot sur la réforme des collectivités locales.

Permettez-moi de commencer par la réforme de la fiscalité locale pour vous redire qu'elle répondait d'abord à un objectif économique. Vous redire aussi qu'avec cette réforme, les collectivités locales bénéficieront aussi de recettes fiscales plus modernes, plus dynamiques et plus pérennes puisque la taxe professionnelle constituait une part importante des ressources des collectivités locales. Il était impératif que la perte soit compensée. C'est le cas. Un nouvel impôt a été mis en place. La fiscalité locale connaît une nouvelle ventilation. Enfin, un certain nombre de mécanismes techniques destinés à garantir la neutralité absolue de la réforme, tant pour les contribuables que pour les communes, a été mis en place.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs les Maires, de vous rassurer à nouveau au nom de l'Etat. La pérennité de vos ressources est garantie. Elles sont garanties par une compensation relai en 2010, par une compensation en 2011 et ensuite par la perception d'impôts nouveaux et plus dynamiques.

Deuxième vérité que je tiens à redire : le lien entre les communes et les entreprises est maintenu. L'autonomie fiscale est respectée. La réforme n'a pas d'incidences sur les ménages. Une clause dite de revoyure est prévue pour corriger les éventuels déséquilibres.

Permettez-moi à présent d'en venir rapidement à la réforme des collectivités locales sous l'angle qui vous intéresse plutôt qui est celui des communes. Je n'évoquerai pas l'aspect régional et départemental. Je crois que le Président du Sénat y reviendra. Je dirai simplement, et ça ne choquera personne, que je ne partage pas tout à fait les analyses pessimistes provenant du conseil régional.

Permettez-moi donc de revenir sur la réforme des collectivités locales sous l'angle qui vous intéresse vous les maires. Pour le gouvernement, la réforme des collectivités locales vous concernant, c'est deux idées essentielles.

Première idée, il s'agit de renforcer le couple commune/ intercommunalité, si je puis dire dans le respect de l'égalité des deux « époux ». Concrètement, cela signifie l'achèvement de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité avant la fin de l'année 2011. C'est-à-dire une intercommunalité à périmètre pertinent et à fiscalité propre. Je voudrais dire ici que, dans notre département, cette carte est globalement cohérente, et c'est simplement des ajustements auxquels nous devrions procéder. Je voulais vous assurer ici, de ma volonté de le faire avec vous, dans le dialogue, dans la concertation et j'ai la conviction que le pouvoir d'arbitrage reconnu au Préfet par la loi n'aura pas ici à être mis en œuvre.

Le renforcement du couple commune/intercommunalité, c'est aussi la reconnaissance d'une légitimité accrue à l'intercommunalité, réclamée par tous. C'est dans cet esprit que les

représentants des communes seront désignés au suffrage universel direct par un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. Mais ce renforcement du couple commune/intercommunalité s'opèrera aussi dans le respect mutuel et ne signifie en rien la diminution des compétences des communes. La clause de compétence générale est reconnue et maintenue et ne change pas.

La deuxième idée de la réforme vue des communes c'est que l'encadrement des financements préservera les projets des territoires ruraux. Les communes, et je tiens à le dire, en l'état actuel du texte, et les départements pourront continuer de financer les projets des communes et de leurs groupements. L'interdiction du cumul des subventions Région/Département, en l'état actuel du texte, est limitée aux communes de plus de 3 500 habitants et aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Ce qui veut dire très concrètement que 90 % des communes et la quasi-totalité des EPCI pourront toujours bénéficier de financements croisés ou additionnés.

Voilà ce que je voulais dire sur cette loi. Vu du gouvernement et sous réserve des derniers ajustements et des décisions de la CMP, cette réforme, ce n'est pas la suppression du département, ce n'est pas la fusion du département et de la région, ce n'est pas le choix de la région au détriment du département ou vice-versa, ce n'est pas la suppression des communes, ce n'est pas la fusion des communes et de l'intercommunalité, ce n'est pas le choix de l'intercommunalité au détriment des communes.

Je le redis, cette réforme ce n'est pas le big bang territorial. Dans l'esprit du gouvernement, cette réforme c'est la simplification, c'est la clarification, c'est davantage d'efficacité et c'est le souci d'une démocratie locale renforcée. Comme le disait dans son éditorial du dernier rapport d'activité qui vous sera présenté lors du Congrès de l'Association des Maires de France, le Président de l'AMF dit lui-même « *nous avons obtenu satisfaction sur de très nombreux points* ».

Et je voudrai peut être maintenant dire un mot sur un autre sujet qui vous préoccupe. C'est l'évolution des finances locales. Je voudrai dire un mot rapidement de l'effort financier de l'Etat en direction des collectivités et rappeler deux chiffres. Le premier chiffre c'est que l'Etat dépense dans l'Oise environ 2 milliards d'euros par an. Sur ces 2 milliards, un petit quart, près de 450 millions d'euros sont consacrés aux collectivités locales par le biais de la DGE, la DGR, les compensations fiscales et le FCTVA. C'est pour dire l'importance des concours de l'Etat aux collectivités locales dans ce département.

Laissez-moi maintenant, en cette période d'examen du projet de loi de finances pour 2011, revenir un instant sur les dispositions du projet qui vous intéressent directement.

Tout ça part d'un constat que chacun partage. La maîtrise de nos dépenses publiques est un impératif absolu. Chacun en convient. Cette maîtrise implique, et chacun je crois en convient aussi, un effort partagé. La stabilisation en valeur des concours de l'Etat aux collectivités locales traduit cet effort partagé. En fait, à travers cette stabilisation, l'Etat applique aux collectivités locales, mais je peux vous le garantir en bien plus doux, les contraintes qu'il s'applique à lui-même.

Je précise que cette stabilisation se fera hors FCTVA. Je le sais, c'est une demande très forte des collectivités. Elle a obtenue une réponse favorable. Cette stabilisation s'opèrera aussi hors produit des amendes de police.

Je précise aussi, parce que c'est important, que cette réforme s'accompagnera d'un renforcement de la péréquation parce que chacun le sait, une ressource plus contrainte doit être mieux répartie. A ce titre, la dotation de solidarité rurale va progresser, la dotation urbaine va progresser et une nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux viendra, l'année prochaine, se substituer à la DGE, la DDR. Cela veut dire, très concrètement, une augmentation des communes ou des EPCI éligibles, une gestion simplifiée et des crédits mis à disposition plus tôt.

Mais au delà de ces dispositions, ce que je voudrai dire, c'est que je crois que ce projet de loi de finances nous appelle tous à une certaine remise en cause. Quand je dis « nous », j'englobe bien évidemment l'Etat. Il nous appartient sans doute d'avoir aujourd'hui, chacun, une réflexion sur la maîtrise de la croissance de nos budgets. C'est pourquoi, il me semble que ce projet est aussi une occasion pour les collectivités locales de s'interroger sur l'évolution de leurs dépenses.

Pour terminer, si vous le voulez bien, quelques mots sur un sujet d'actualité qui vous préoccupe puisque j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec votre Président. C'est la question de la sécurité.

La sécurité, c'est bien évidemment l'affaire de l'Etat. Mais je crois que chacun en convient aussi, c'est aussi une coproduction dans laquelle les élus locaux et les maires sont acteurs puissants. Dans notre département, la délinquance a baissé de près de 8 % dans l'ensemble du département. Pour autant, j'ai la conviction que le sentiment d'insécurité subsiste encore et notamment en milieu rural. Ce sentiment d'insécurité, autant que l'insécurité elle-même, nous devons la combattre ensemble.

Il y a pour cela plusieurs dispositifs qui associent l'ensemble des élus et je pense d'abord aux contrats locaux de prévention de la délinquance. Toutes les communes qui devraient en avoir un, en ont un. Celles qui n'en ont pas peuvent en avoir un et je suis prêt à les accompagner dans cette démarche et à venir moi-même prendre part à des conseils locaux de prévention de la délinquance.

Nous avons aussi au titre de la prévention, un instrument puissant qui est le fond interministériel de prévention de la délinquance. J'entends souvent dire que les subventions de l'Etat baissent. Et bien, le volume de ce fond a été triplé en un an et nous a permis de financer 244 caméras de vidéoprotection dans 28 communes et 2 communautés de communes. Je suis prêt, là aussi, à examiner avec vous, tous les projets que vous voudrez bien me soumettre.

Et puis assurer la sécurité, c'est aussi assurer la sécurité de nos aînés. Vous savez que nous avons mis en place dans ce département un plan séniors. Ce plan séniors repose d'abord sur le recensement, avec l'appui des maires, de l'ensemble des personnes âgées de vos communes pour pouvoir leurs apporter un soutien et une présence plus individualisée. Merci de votre concours dans ce domaine.

Et puis dernière aspect de la sécurité que je voudrais évoquer avec vous, c'est ce qu'on appelle la sécurité civile. C'est la protection des populations contre les risques naturels. Vous savez qu'à ce titre, vous devez, pour 131 d'entre vous, disposer d'un plan communal de sauvegarde. Tous ces plans ne sont pas encore mis en œuvre. On en a à peu près le tiers. Il

en reste deux tiers à faire. Je voulais vous dire que mes services étaient à votre disposition pour aider ceux qui avaient des difficultés à le faire, à remplir cette obligation.

Et puis pour terminer, je voulais vous rappeler une échéance qui s'impose à nous. C'est dans un autre domaine, le passage à la TNT à compter du 2 février. C'est une opération que nous devons préparer parce que nous devons éviter qu'un certain nombre de foyers se retrouvent sans images télé à compter du 2 février. Il y a une campagne d'information nationale qui est mise en œuvre. Je vais vous adresser, dans le prochain numéro de « l'état à l'écran » tout un dossier consacré à la TNT qui explique notamment les aides que l'Etat apporte aux foyers les plus modestes et l'assistance technique qui peut être accordées aux personnes âgées. J'ai nommé un sous-préfet référent sur ce sujet. C'est Monsieur Cousinard, sous-préfet de Clermont. J'invite tous les maires qui auraient des difficultés, des inquiétudes ou des interrogations à prendre contact avec lui.

Voilà, j'en ai terminé. Je voudrais simplement vous dire, que nous avons ensemble, de nombreux défis à relever. Je voulais vous assurer de mon engagement, de mon engagement à vos côtés avec l'ensemble des services de l'Etat maintenant resserrés, compactés, plus cohérents et j'espère plus efficaces. Je voulais aussi vous dire ma conviction que si l'Etat a une fonction d'autorité, il a aussi et surtout une fonction de service. Cette fonction de service, j'entends l'assurer pleinement auprès de vous. Et permettez-moi pour terminer de vous livrer un enseignement que je retire de mon passage au syndicat des maires qui est finalement l'Association des Maires de France dont j'ai été le directeur général pendant 3 ans. Je me suis aperçu au terme de ce séjour, que les maires parfois, ne pouvaient se garder d'une certaine méfiance à l'égard de l'Etat. Mais que pour autant, ils conservaient une confiance très forte dans ses représentants locaux que sont les Préfets. Derrière ce paradoxe, je sens une demande. Une demande que le Préfet vous écoute et relève vos préoccupations. Au-delà de la formule, je sens qu'il y a une attente et cette attente, je voulais vous assurer de mon souci de toujours y répondre. Merci ».

Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat : « D'abord merci de m'avoir invité pour ma 69^e Assemblée Générale de Maires. Cette 69^e Assemblée Générale de Maires elle est, consubstantielle à l'article 24 de la Constitution. Nous sommes en effet, au Sénat, vos mandants et les sénateurs représentent ce territoire sans oublier qu'élus au suffrage universel indirect, ils sont les représentants des citoyens. Je le vois bien dans les semaines de débats que nous avons au plan national, je dois vous dire que la dimension y compris de la relation entre les Français, les Sénateurs et le Président du Sénat a changé totalement de dimension. Et je pense que cette dimension démontre bien que dans le bicamérisme, un système qui repose sur deux chambres élus de manière différente, dont une ne dépend à aucun moment de l'élection présidentielle est une chance pour une démocratie apaisée, construite. Et je me réjouis de voir d'ailleurs qu'on ne parle plus d'un débat monocaméral mais qu'aujourd'hui on considère qu'il faut un balancier stabilisateur à nos institutions et en même temps, d'avoir une vision dans le temps.

Et puis je suis content d'être là dans l'Oise, je vous raconte une anecdote. Je suis vétérinaire. Mon premier remplacement et ma première météorisation de vache, c'était dans le canton de Formerie et d'ailleurs, je ne vous raconterai pas ici, mais je m'étais trompé de côté avec le trocart. Je n'étais qu'en troisième année. La vache a survécu et moi aussi. Vous voyez que j'avais un avenir dans le département de l'Oise comme ailleurs.

Il y a à cette tribune, un homme qui a beaucoup travaillé, permettez-moi de le dire, sur la réforme des collectivités territoriales, c'est Jean-Patrick Courtois, le Sénateur-Maire de Mâcon. Il a fait à la suite d'un travail, d'un travail pluraliste car c'est le mode de fonctionnement du Sénat, mené sous l'autorité de l'un de nos collègues, Claude Belot avec des rapporteurs aussi pluralistes, Yves Krattinger, Président du Conseil Général de Haute-Saône, socialiste ; Jacqueline Gourault, de l'Union centriste, de sensibilité Modem et notre collègue Rémi Pointereau, Vice-Président de la mission Belot.

Alors pourquoi réformer les collectivités territoriales ? Est-ce que c'est pour faire une réforme de plus ? Est-ce qu'au bout du compte je ne serai ni l'avocat de la partie civile ni l'avocat de la défense ? Je vais essayer de vous faire partager la vision qui est la mienne, qui est la notre de cette réforme et aussi la manière de la faire aboutir parce qu'il y a de vrais débats encore aujourd'hui.

Cette réforme en fait a commencé il y a bien longtemps. Le premier rapport nous le devons à Pierre Mauroy, ancien Premier Ministre. Il a eu à l'Assemblée Nationale, et je vois ici trois députés, le rapport Warsmann. Il y a eu le rapport Belot. Il y eu aussi d'autres travaux confiés ici ou là. On ne peut pas dire que c'est une réforme pour laquelle on n'aient pas pris le temps.

Alors, pourquoi réformer ? Parce que, mes chers collègues, réunissant quelques jours après mon élection à la Présidence du Sénat, les sénateurs nouvellement élus ou réélus de toutes sensibilités. Je leur demandais, parce que naturellement quand on est candidat à l'élection sénatoriale on rencontre les maires, on leur fait même parfois la cour, ça fait partie des choses, je leur disais « *Qu'est ce que vous retenez ?* ». Et bien, la volonté de simplification, de clarification et en même temps la volonté, j'y reviendrai, de la réduction des normes faisaient partie des messages et que ces messages, Monsieur le Préfet vous le savez bien, sont des messages que vous entendez aussi, vous, dans les services de l'Etat. Et vous continuez à faire des dossiers en multiples exemplaires, avoir des réponses dans des délais qui soient totalement différents entre l'Europe parfois, l'Etat, la Région, le Département, les différents acteurs publics que représentent les agences sur un certains nombres de sujets. Et donc, cette nécessité là s'imposait à tous. D'ailleurs, dans le rapport Belot, après deux débats publics au Sénat, après 8 mois de travaux, elle s'est imposée sous forme d'un constat de convergence, d'un constat de débat et d'un constat de désaccord.

On ne peut aujourd'hui que constater que sur le bloc intercommunal, à l'exception dans l'état du texte, de la situation des communes nouvelles et de la dé-fusion, il y a convergence sur la reconnaissance que la commune est la cellule de base de la Nation dans son organisation démocratique. Elle a compétence générale. Il y a convergence sur la modernisation, et vous l'avez fait dans l'Oise depuis longtemps, car je crois que je suis ici à Clermont dans une des premières communautés nées dans la décennie 60, c'est-à-dire bien avant qu'on parle de texte et à l'époque on vivait plutôt par la perspective d'une absence d'autonomie réelle de la commune. Et bien, aujourd'hui, l'organisation communautaire qui couvre 95 % des communes de ce pays, elle est une réalité. Il faut l'adapter, il faut la moderniser tout en préservant l'identité communale.

Et sur ce point, complétant Monsieur le Préfet, je voudrai rappeler que, ne soyez pas angoissés par les pouvoirs du Préfet parce que pour la première fois, le Préfet aura une commission composée à 40% de représentants des maires, 40% de représentants des

intercommunalités, 10 % de représentants du département, 5% des autres syndicats et 5% de la Région. Mais la majorité des 2/3 pourrait refuser, s'il prenait à l'idée d'un Préfet, ce que je ne peux imaginer, de bâtir un schéma tout seul, sans débats et sans partage avec les maires. C'est un pouvoir nouveau. Et donc mes chers collègues, à l'image de ce qui se passe dans un certain nombre de départements, vous, vous êtes très avancé parce que quasiment tout votre territoire est couvert en intercommunalité. Réexaminer rapidement avant le 31 décembre 2011 si vous voulez faire évoluer ou non votre schéma départemental de coopération intercommunale. Je parle des communautés. Je crois qu'il faut rechercher la simplification pour les autres syndicats car rien ne serait pire que le conservatisme. Si tout était si bien avant, bien sûr qu'il ne fallait pas faire de réforme. Mais si tout est si bien avant, je crois que nos collègues sénateurs n'auraient pas entendu ce qu'ils ont entendu.

Le second des sujets de l'intercommunalité après le schéma, c'est bien sûr que l'intercommunalité doit être vécu et partagé par les citoyens. Mais en même temps, ça ne doit pas être une assemblée qui doit être uniquement, strictement politique, fait de majorité et d'opposition. Ça doit être aussi un collègue. Voilà pourquoi le fléchage est quelque chose qui fait progresser la conscience des citoyens par rapport à leur intercommunalité.

Voilà pourquoi aussi, Madame le Maire de Sainte-Geneviève, en matière paritaire, sans que l'on fixe la barre des 500, puisque c'est un texte ultérieur à l'initiative de Jean-Patrick Courtois, si nous mettions la barre à 500, je vous dirai ce que j'en pense dans un instant, il y aurait 40 000 femmes de plus dans les conseils municipaux. C'est le vivier qui permet l'émergence d'une vraie parité.

Car vous savez, moi j'ai été élu à la proportionnelle, c'est un mode de scrutin dont on ne peut pas dire toujours qu'il soit la proximité avec les citoyens. Une récente enquête faite en Ile-de-France a démontré que les gens connaissent y compris en zone urbaine leur conseiller général, mais Monsieur le Président de la Région ne le prenez pas mal, ils ont du mal en dehors du Président à savoir qui est leur conseiller régional. Je dois dire que dans un pays qui a fait le choix du scrutin majoritaire à deux tours pour élire ses députés, qui a fait un choix différent pour 50 % du corps sénatorial mais j'allais dire, il n'y a pas antagonisme puisque c'est un autre mode d'élection qui définit le bicamérisme. D'ailleurs, le seul pays qui ait le même mode d'élection est l'Italie et ça marche modérément bien. Je dois dire que la notion de connaissance dans la démocratie locale me paraît tout à fait importante.

Enfin, il y aurait beaucoup de chose à dire encore sur l'intercommunalité, je pense réellement que juin 2013, c'est bientôt et qu'il faut vraiment se mettre à la tâche. Et le faire aussi en lien avec un certain nombre de cohérence. La cohérence bien sûr géographique, la cohérence sociologique, la cohérence économique parce que : Pourquoi Réformer ? C'est pour être plus efficace. C'est pour rendre notre décision plus efficace.

Vous le savez, aujourd'hui, la multiplication des strates dans la décision rend parfois le coût de la dépense publique moins productive qu'ailleurs. Je vous rappelle simplement l'étude que j'ai conduite à la demande du Président de la République sur l'hôpital, et je parle devant un spécialiste aussi de ces questions. Pourquoi un plateau technique hospitalier d'hôpital public coûte-t-il 20 % plus cher qu'un plateau technique de l'hospitalisation privé sans but lucratif ? C'est parce que notre système de décision par sa lourdeur, par quelques fois la volonté légitime de tout contrôler, génère un certain nombre de coûts complémentaires.

Faire la réforme, c'est pour être plus efficace et pour rendre notre décision plus réactive. C'est tout à fait essentiel, et je le dis devant Philippe Marini, à un moment où nous savons que notre croissance sera une croissance malheureusement faible et où il faut rendre cette croissance relativement faible plus créatrice d'emplois, plus créatrice d'activités. C'est, me semble-t-il, essentiel.

Voilà pour les convergences qui ne méritent pas qu'on s'étripe dans aucune tribune et dans aucune assemblée. Il faut qu'en commission mixte paritaire, nous soyons très concrets parce que les maires, ce sont les femmes et les hommes du concret. C'est eux qui font tout les jours avec les problèmes et à eux, il faut des réponses pragmatiques et essayer de leur construire le moins d'usine à gaz possible pour leur permettre d'agir.

Alors il reste des zones de débats et puis il y a une zone où il y a un vrai clivage à caractère politique : la répartition des compétences entre département et région.

La répartition des compétences entre département et région. Le texte issu des travaux du Sénat n'est pas un texte qui fige les choses. Il dit quoi ? La commune, c'est la proximité. Le Département ? Proximité sociale, proximité avec les territoires ruraux et périurbains. La Région ? La stratégie, le transport, l'université. Et mes chers collègues, les compétences partagées dans le domaine du tourisme, des loisirs, de la culture. La possibilité, six mois après 2014, de définir dans un schéma départemental et régional, c'est-à-dire ensemble, comment seront réparties les compétences en dehors de quelques compétences à caractère obligatoire. Si bien que vous pourrez avoir une modularité.

Je vais prendre l'exemple de la Région Limousin. Est-ce qu'en Limousin, le département de la Creuse n'aurait pas intérêt à faire gérer ses collèges en même temps que les lycées par la Région Limousin ? Je crois qu'il faut faire preuve de pragmatisme. C'est cela aussi l'efficacité de la décision et de la dépense publique.

Je peux vous dire qu'en l'état deux textes, il n'y a pas le séisme, alors je le dis à mes collègues députés, il va falloir qu'on s'écoute, qu'on partage, qu'on fasse du concret et je le dis aussi bien dans la majorité qu'à notre collègue Michel Francaix que je vois ici.

Ce que je veux dire, mes chers collègues, c'est que je crois que notre débat sur les compétences des départements et des régions, c'est pour partie, si nous aboutissons intelligemment, un faux débat.

Troisième débat strictement politique : le choix du conseiller territorial. C'est vrai que c'est un choix politique et je le dis d'autant plus que je suis un converti et il faut toujours se méfier des convertis sur les chemins de Damas. Après on devient des apôtres. Je suis un converti parce qu'il y a des cantons. C'est-à-dire qu'il y a un territoire défini qui est en relation avec les citoyens et que ce mode d'élection pour moi, malgré ses inconvénients, reste la meilleure option.

Sur ce sujet du conseiller territorial, en l'état de la loi, de toute façon il est voté. Ce qui n'est pas voté c'est le tableau de répartition et le mode de scrutin. Soyons clairs, le mode de scrutin, au Sénat, on n'a pas dégagé de majorité. Le Sénat est assez pluraliste dans sa composition. C'est la réalité. C'est aussi peut-être l'intérêt d'un Sénat pluraliste. C'est le débat que nous allons avoir dans les semaines qui viennent. Je le dis, il n'y a pas scandale à

se donner du temps. De passer du 13 octobre au 3 novembre, pardonnez-moi, après deux ans de travaux, pourquoi pas le faire ? Je préfère que l'on ait un texte concret, pragmatique, qui réponde aux besoins des maires, qui écoute les départements et les régions plutôt que de sortir un texte comme un scalp qu'on devrait donner au jour J. Moi, si vous voulez, je m'applique la formule du Berry : On fait quoi qu'on peut avec quoi qu'on a ! Et à partir de ce moment là, je pense qu'il faut être extrêmement concret, parce que c'est vous les maires, moi le maire de Rambouillet, qui aurai à me retrouver autour de ça. Alors je pense, au delà des clivages des uns et des autres, je crois que l'apocalypse n'est pas pour demain et que nous devons avancer.

Alors il reste deux, trois sujets devant nous et qui concernent d'abord la question de la dynamique de la valeur ajoutée qui concerne, mais cela va être réglé.

Second sujet : le problème de la taxe d'habitation dans son transfert. Il faut que l'on ne pèse pas sur les contribuables. Nous avons bien avancé. Merci aux débats du Sénat, je le dis à Philippe Marini, car le 28 septembre dernier, nous avons mis sur la table ce sujet du transfert de la taxe d'habitation.

Il nous reste à gérer un vrai sujet collectif, c'est la question de l'accroissement des dépenses sociales obligatoires par rapport aux recettes des collectivités. Je le dis parce que je suis l'élu d'un département qui gagnera beaucoup à la réforme de la taxe professionnelle. Parce qu'en effet, la dynamique de la valeur ajoutée avec d'autant plus une assiette qui va prendre, et là on doit le dire grâce aux travaux du Sénat, la surface en plus des effectifs. Nous avons une très grande industrie automobile, une très grande industrie aéronautique. Nous sommes émetteurs positifs de retraités en direction des autres départements. Et nous sommes un certain nombre de départements qui n'avons pas les mêmes croissances de l'APA alors que nous avons une dynamique. Et nous avons des départements qui, malheureusement, pour des raisons historiques, ne créent pas de valeur ajoutée mais ont des dépenses sociales obligatoires. Voilà pourquoi le rapport, toujours des deux compères de l'Oise, le rapporteur étant Alain Vasselle et le Président Philippe Marini, après dix-huit mois de travaux, doit nous remettre rapidement, un rapport sur la question du 5^e risque et de la dépendance. Comment nous le finançons ? En effet, je suis sans doute parmi les premiers qui, il y a dix-huit mois, ait attiré l'attention sur la situation d'une vingtaine de départements et qui ait dit « il faudra que l'on ait une réponse sur la question de l'accroissement des dépenses sociales obligatoires ». Et cette réponse, elle nous obligera à sortir de nos postures. Parce que quand on ne me répond que fiscalité, si j'ajoute les demandes sur la fiscalisation sur les retraites, plus la fiscalité sur la dépendance, et bien excusez-moi de le dire, et je renvoie à un discours d'Alain Vasselle, ce n'est plus par deux mais par trois qu'il faudrait alourdir la pression fiscale si nous n'avions que l'approche de la fiscalité. Et ce sujet là, il faut qu'on le traite. Pour une dizaine de département, c'est extrêmement urgent. C'est pour l'année 2011 ! Pour d'autres, d'ici 2013 ou 2014, ils seront avec des feux clignotants. Et là, ce n'est pas la réforme des collectivités territoriales qui empêchera d'aider les communes. C'est simplement qu'une question de société n'aura pas été résolue. Et si j'ai un point que je partage, c'est bien ce point là. Je suis beaucoup moins inquiet que les deux présidents sur leur capacité demain à accompagner les collectivités locales. Par contre, si nous prenons les départements en étaux sur les dépenses sociales obligatoires, alors, il n'y aura plus de politique dans ces directions là. Voyez, mes chers collègues, quelques-uns des sujets que je voulais aborder devant vous.

Ne soyez pas en crainte avec la réforme. Notre responsabilité de parlementaire, et je m'adresse à tout le monde, c'est que nous aboutissions à quelque chose de positif, de constructif. Il y aura une majorité et une opposition mais c'est normal. Ce que je crois, c'est qu'il faut que nous utilisions entre nous, des arguments de fond, des décisions de fond. On peut être pour ou contre le conseiller territorial, je respecte ce choix.

Mais je crois qu'ensemble, nous devons continuer à former des ensembles territoriaux qui nous permettent de conduire des politiques. L'autonomie fiscale a été un débat entre nous. Savez-vous que les Länders allemands n'ont aucune autonomie fiscale et que tout dépend du parlement central. Est-ce que l'Allemagne n'est pas le pays le plus décentralisé ? Voilà pourquoi, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire, c'est que le Sénat demeure à vos côtés, et là je m'adresse particulièrement aux maires, parce que c'est vous, au bout du compte, qui êtes le concret des citoyens. Et à un moment d'angoisse, de peur, de crise, rien n'est illégitime à la condition d'être républicain mais il faudra bien apporter des réponses. Et ces réponses, ce n'est pas par les impasses, par les omissions ou par l'absence de règlement, je voudrai qu'on fasse mentir l'homme politique qui a dit que la solution est l'absence de solution. C'est en tout les cas pas ma vision des choses.

Je vous remercie de m'avoir accueilli dans l'Oise.

La séance est clôturée à 13H50.

Le Président

Le Secrétaire Général

Alain VASSELLE

Jean-Paul DOUET

